

# Proville Infos

Octobre 2013 - N° 46

Bulletin municipal de la commune de Proville

## Edito



Même si la vie municipale ne s'interrompt vraiment jamais, il faut admettre que l'été, et en particulier le mois d'août, laisse un peu plus de temps pour une saine réflexion.

L'école a repris et avec elle la réforme des rythmes scolaires s'est mise en place, sans heurts, en bonne intelligence avec l'ensemble des partenaires.

Une première opération d'élagage a été réalisée, une seconde sera entreprise, particulièrement sur le site de l'école, dans les prochaines semaines.

Nous avons tout récemment reçu la visite de Monsieur le Sous-Préfet qui a, entre autres,

découvert une bonne partie des bâtiments communaux.

Il nous a, en particulier, adressé des félicitations pour l'état d'entretien du groupe scolaire et la richesse des matériels et des moyens offerts aux enfants.

Notre mandat se termine comme il s'est déroulé, dans le travail et la détermination sans faille.

Etre élu municipal impose d'analyser avec sérénité les événements et de prendre du recul par rapport aux critiques à caractère partisan et aux attaques personnelles « sous la ceinture ». Avec le temps et l'expérience on y arrive très bien.

*Cordialement*  
Votre Maire  
Daniel DELWARDE



Des funambules  
pour vous servir...



Proville Nature et

Dynamisme

# «Proville Pour Tous !» : incompétence ou/et manipulation ?

## LES «MASQUES» SONT TOMBES.

Ainsi, ceux qui, cachés depuis des mois, prétendaient n'agir que pour « informer les Provillois » viennent-ils de se découvrir dans un tract distribué la semaine dernière.

Bien sûr, le nom a changé ; disparu «Proville Infos Plus» (on saura peut être bientôt pourquoi...), arrivé «Proville Pour Tous»... mais ce sont les mêmes, avec d'autres habits.

La ficelle était grosse, comme seront grosses d'autres «ficelles» à venir. Evidemment personne n'était dupe et nous sommes persuadés que personne ne sera dupe quant aux contrevérités grossières qui viennent d'être déversées et quant à celles qui seront à nouveau déversées dans les semaines à venir.

Les élus que nous sommes et qui s'expriment ici comme tels, votre municipalité, vos représentants légitimes n'ont, évidemment, aucun commentaire à faire sur la candidature annoncée.

Elle constitue un évènement normal dans la vie d'une commune et, comme tel, l'article qui en a fait état dans la presse figure, naturellement, sur le site internet municipal.

Proville compte quelque 2800 électeurs, tous candidats potentiels pour devenir conseiller, adjoint ou maire, tous avec les mêmes droits et les mêmes devoirs, en particulier, et c'est un minimum, rester correct et honnête.

Il est légitime de vouloir mieux et plus pour sa commune.

Par contre, il est lamentable, pour tenter d'accéder aux responsabilités, de systématiquement mentir, en toute connaissance de cause, à seule fin de semer le doute dans l'esprit des Provillois en espérant, quels que soient les dégâts causés, en tirer profit. Et c'est à l'évidence ce qui ressort du tract intitulé «Proville Pour Tous», nous allons le démontrer.



Nous ne nous attarderons pas sur les déclarations d'intention du prétendant au fauteuil de maire à l'exception d'un point qui nous fait nous interroger sur son sérieux : nous aurions « bénéficié » en 1995 d'un « bas de laine ».... On est en plein rêve....

## «LE BAS DE LAINE». RIDICULE !

Si les magistrats de la Chambre des Comptes, les vérificateurs du Trésor Public, les experts comptables, les juges du Tribunal de Grande Instance comme ceux de la Cour d'appel qui ont eu à connaître de l'état de la commune de Proville en 1995 lisaient ces mots, ils en tomberaient de leur chaise étouffés par un rire incompressible. C'était quoi « ce bas de laine » ? 48 % de taux d'endettement (imaginez-vous rembourser chaque mois 480 € pour 1 000 € de rentrées d'argent), 3 millions de francs de factures dans les tiroirs, une trésorerie à zéro, des bâtiments « industriels » grevés d'emprunts, pour beaucoup vacants ou occupés par des locataires indélélicats... passons....

	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Délibération du 4 avril 1996	18,48 %	19,84 %	44,84 %
Délibération du 2 avril 2013	20,47 %	21,97 %	49,67 %
Augmentation globale	10,77 %	11,07 %	11,07 %
Augmentation annuelle moyenne	0,63 %	0,65 %	0,65 %

\* Rappelons que le budget 1995 a été pris d'office par le Préfet, après constat par la Chambre Régionale des Comptes de la situation financière désastreuse de la commune.

Le révisionnisme et le négationnisme mènent à l'obscurantisme ; c'est là une bien mauvaise base de départ pour une équipe qui prétend vouloir gouverner dans la clarté.



Mais évidemment en termes de contrevérité et de manipulation il y a mieux, beaucoup mieux encore dans ce tract.

## UNE GESTION «DE GAUCHE». ABSURDE !

Proville viendrait de connaître « 19 ans de gestion de gauche ». Vos élus actuels ignorent ce qu'est « une gestion de gauche », comme ils ignorent ce qu'est une « gestion de droite » ou une « gestion du centre ».

Par contre, et pour avoir dû y remédier en 1995, ils savent d'expérience ce qu'est une mauvaise gestion, celle qui laisse des caisses vides, un endettement démentiel malgré l'absence d'investissements utiles.

Vos élus, qui ne sont affiliés et n'ont jamais été affiliés à aucun parti, savent aussi ce qu'est une bonne gestion, celle qui a permis en 18 ans, et entre autres, les réalisations suivantes : près de 40 rues réhabilitées ou construites, une école rénovée et bénéficiant de moyens haut de gamme, des centres aérés nombreux et de qualité, la construction d'une médiathèque, d'une mairie, d'une cantine, d'une salle de convivialité, d'une salle polyvalente, etc

Vos élus savent également que toute référence à un parti, quel qu'il soit, dans la gestion d'une commune de 3 400 habitants amènerait inévitablement la division des Provillois en deux camps et la régression inexorable de notre commune.



Vos élus, ceux à qui vous avez renouvelé votre confiance par deux fois, ont toujours évité cet écueil et l'éviteront toujours, soyez-en persuadés.

## «19 ANS DE GESTION = + 45 % D'IMPOTS». MENSONGES!

Voilà bien le type d'affirmation dépourvue de tout début de preuve et dont il est facile de démontrer qu'elle est volontairement mensongère.

- Par qui sont votés chaque année les taux des impôts locaux ? Par le Conseil municipal ! Il suffit donc, à partir du registre des délibérations du Conseil municipal, consultable par tous les concitoyens, de relever les taux votés en 1996\* et de les comparer aux taux de 2013, tout en se rappelant qu'entre 2006 et 2013, c'est à dire pendant tout le mandat actuel, les taux sont restés identiques.

Cà c'est la réalité incontestable, émanant des documents officiels et vérifiée par les autorités de contrôle.

- *Bien sûr au-delà des taux il y a les bases.*

Et c'est là-dessus que joue « Proville Pour Tous (?) » pour tenter de créer la confusion. Comme nous l'avons déjà maintes fois évoqué et démontré, les taux communaux s'appliquent à des bases uniquement calculées par les services fiscaux et revalorisées régulièrement par l'Etat dans toutes les communes de France (de la même manière et pour le même pourcentage à Proville, Marcoing, Cambrai, Caudry...) aux fins de permettre aux communes de disposer d'une année sur l'autre d'un revenu identique en euros « constants ».

Il est tout à fait possible qu'une grande partie de ce collectif de 14 membres, de par sa totale inexpérience, n'ait pas encore compris ces modalités. Pourtant, quand on prétend vouloir gérer une commune, on s'instruit d'abord sur les fondamentaux...

Par contre, il est au moins une personne qui ne peut ignorer ce qu'il en est. Cette personne, Madame Delmaire, a bénéficié pendant 4 ans, alors qu'elle travaillait en mairie de Proville, de l'enseignement sur ce sujet de trois élus par ailleurs inspecteurs des impôts. De surcroît, tout récemment, le 8 octobre dernier, elle a pu « réviser » ses connaissances en assistant à une journée d'études au cours de laquelle plus d'une heure a été consacrée à ce thème.



**Aussi, écrire une semaine plus tard que nous aurions augmenté les impôts locaux de 45 % en 19 ans est incontestablement un mensonge volontaire destiné à déstabiliser les Provillois.**

**« LES ENFANTS DONT NOUS NOUS MOQUERIONS... ». ECOEURANT !**

Là encore on croit rêver.

Ces personnes dont on peut légitimement se demander si elles savent lire un budget communal vous sortent d'un claquement de doigt un chiffre : 150 000 euros, dont on se demande d'où il peut bien venir.

Ainsi, nous n'aurions quasiment pas consacré d'investissements aux enfants. Révoltant ! Qu'est-ce qu'un « investissement » en comptabilité administrative ? Essentiellement une construction (bâtiment – route). Chacun admettra volontiers qu'on ne peut pas construire une école tous les ans.

**Les dépenses consacrées aux enfants (crèche – école – garderie – cantine – centres aérés – plateau sportif - médiathèque...) sont essentiellement des dépenses dites de « fonctionnement ».** Le « bilan » distribué en août en fait état. Il est donc inutile d'y revenir, tout comme sur la non réalisation à ce jour des travaux de rénovation de la cour de récréation largement évoquée et justifiée tant dans le même bilan que lors de l'interview du maire par la Voix du Nord.

## Action en justice : diffamation

« Par délibération en date du 17 septembre 2013, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents décide :

- D'autoriser Monsieur le maire à déposer plainte contre X et à se constituer partie civile au nom de la commune de PROVILLE en vue d'obtenir la condamnation pénale du ou des auteurs de ces propos diffamatoires et injurieux diffusés sur une page figurant sur la publication FACEBOOK dédiée aux informations relatives à la commune de PROVILLE, PROVILLE INFO PLUS, ainsi que la condamnation du ou des auteurs à réparer les différents préjudices subis du fait de ces propos diffamatoires et injures,

- De désigner Maître DE ABREU, avocat au barreau de Valenciennes, domicilié 29 rue Delsaux à 59300 VALENCIENNES, pour représenter et défendre les intérêts de la commune de PROVILLE à l'appui de cette plainte avec constitution de partie civile, et pour exercer le cas échéant, les voies de recours à l'encontre de la décision à intervenir à l'instance,

- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte afférent à ce litige»

Quant à reprocher à la municipalité actuelle de ne pas annoncer une date pour la réalisation de travaux futurs alors même qu'il y a des élections municipales en mars prochain, on touche là le fond de la méconnaissance de l'action communale. Ce sera évidemment l'affaire de la prochaine équipe municipale, quelle qu'elle soit... ça tombe pourtant sous le sens.

**« LE NON-RESPECT DES MORTS ». INDIGNE !**

Voilà une affaire bizarre, abracadabrantesque même.

Chaque jour, un personnel municipal (voire plus, voire un ou des élus) fait le tour complet du cimetière pour relever d'éventuelles anomalies.

Imaginez la chose : un jour il n'y a rien à signaler et le lendemain, comme par miracle, et les miracles viennent du ciel comme chacun le sait, des ossements arrivés dont on ne sait où, reposent, bien alignés, sur un sol parfaitement sec et dur.

Mystérieux, non ?

Et pour corser l'affaire, ce jour-là, probablement par le plus grand des hasards, une escouade de personnes arpente le cimetière, appareil photo en bandoulière. Bizarre ! Mais bref, n'allons pas plus loin dans les tenants et les aboutissants de cette étrange cabale. Le policier municipal a signalé ce fait tant à sa hiérarchie qu'à la police nationale. Les ossements « venus d'ailleurs » ont, depuis lors, évidemment et tout naturellement rejoint l'ossuaire communal.

L'accusation de ceux qui se veulent « Pour Tous (?) » ... est à la fois écoeurante et déplacée.

Comment ces gens se permettent-ils de donner des leçons, à partir de quelle légitimité ?

Le devoir de mémoire, et les anciens combattants peuvent en témoigner, n'est pas qu'un mot pour les élus Provillois. En un peu plus de 18 ans nous nous sommes retrouvés à près de 180 reprises pour honorer nos morts, et en particulier ceux tombés pour la France. Pendant ce temps-là où étaient nos donneurs de leçon ? A quel endroit prenaient-ils des photos pendant que vos élus rendaient hommage aux morts ?

Vouloir faire une campagne en utilisant les morts est indigne !



Vos élus qui, jusqu'à preuve du contraire n'ont fait acte d'aucune candidature, sont écoeurés par la bassesse de ces attaques répétées à l'encontre de la municipalité, c'est-à-dire de vos représentants à la tête de la commune. **En les attaquant c'est vous qu'ils attaquent !** On se croirait dans un tout petit village rural perdu dans la campagne qui vivrait encore avec l'esprit du début du siècle dernier, les « arguments » sont à ce niveau.

**Proville mérite mieux que cela !**

**Les Provilloises et les Provillois valent beaucoup plus que cela !**

# ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Comme le conseil d'école l'a décidé, la réforme des rythmes scolaires est entrée en application dès la rentrée de septembre. La mise en œuvre de cette réforme s'accompagne d'une offre de services gratuits supplémentaires au titre des activités périscolaires et ce les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13 h 30 à 14 h 15.

Dans ce cadre, le service animation de la mairie offre à chaque élève scolarisé à l'école Charles de Gaulle la possibilité de participer à un panel d'activités nouvelles d'ouverture culturelle ou destinées à favoriser la réceptivité en classe.

Ainsi ont été mis en place 12 ateliers autour de 3 thèmes :

## Des ateliers pour se relaxer et apprendre à se concentrer

- Relaxation
- Tir à l'arc
- Billard
- Echecs

## Des ateliers pour vivre ensemble

- Apprendre à vivre ensemble
- Jeux de société
- Initiation 1ers secours

## Des ateliers pour ouvrir son imaginaire

- Eveil musical
- Arts plastiques
- Plaisir de la lecture – découverte d'un auteur ou d'un artiste
- Motus
- Découverte des aliments



Chaque enfant devrait être à même de participer à chacun de ces ateliers dans le courant de l'année scolaire.

Au-delà des animateurs, tous titulaires du BAFA, interviennent une diététicienne, une orthophoniste, une infirmière, des associations Provilloises (billard, chorale), la médiathèque et des enseignants du jeu d'échecs.

Dans la mesure où ces activités précèdent une phase d'enseignement, il a été jugé préférable de ne proposer aucune pratique sportive faisant appel à l'énergie et ce afin qu'arrivent en cours les enfants les plus calmes possible.

C'est actuellement 200 élèves, soit les 2/3 des effectifs, qui bénéficient de ces activités, dont une soixantaine ne fréquentent pas la cantine.

Avant les vacances de Noël une opération « Portes ouvertes » permettra aux parents qui le désirent de prendre connaissance « in situ » des activités offertes à leurs enfants.

**Rappel** : les activités périscolaires (de 13 h 30 à 14 h 15), comme la cantine, ne « fonctionnent » pas le mercredi. Toutefois vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs du mercredi, ouvert de 14 h à 18 h 30 (prise en charge des enfants dès la sortie de l'école). Votre enfant devra alors amener un repas préparé par vos soins.

# INFORMATION

## Circulation près des écoles

Il est un constat qu'on ne peut que faire : il y a bien trop de voitures auprès du groupe scolaire à l'heure tant de la rentrée que de la sortie des classes.

Ces voitures sont de surcroît plus ou moins bien garées et peuvent ainsi créer du danger pour les piétons et en particulier les enfants.

Votre attention est appelée pour faire preuve de la plus grande des prudenances et d'éviter de se garer devant un garage ce qui créerait des désagréments aux riverains et pourrait amener de devoir supporter une contravention.

Votre municipalité compte sur votre sens civique.

